



**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT FERMETURE DU CITY STADE ET DU TERRAIN DE TENNIS PENDANT
L'ALERTE CANICULE
Arrêté n°2026-066A**

Le maire de Montauban-de-Luchon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu les bulletins de vigilance météorologique de Météo-France plaçant le département de la Haute-Garonne en vigilance canicule ;

Vu les recommandations de la Préfecture de la Haute-Garonne invitant à limiter drastiquement les activités physiques et sportives en extérieur ainsi que dans les locaux non climatisés pendant la durée de l'épisode caniculaire ;

Considérant que les températures exceptionnellement élevées présentent un risque pour la santé des usagers ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et la protection de la population ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au city stade communal ainsi qu'au terrain de tennis communal est interdit au public à compter du 25 juin 2026 à 12 h 00 et jusqu'à la levée de l'alerte canicule.

Article 2 : Pendant cette période, toute pratique sportive, activité de loisirs ou rassemblement sur ces équipements est interdite.

Article 3 : Des panneaux d'information seront apposés aux entrées des équipements concernés afin de porter la présente mesure à la connaissance du public.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié selon les modalités habituelles.

Article 6 : Monsieur le Maire, le Commandant de gendarmerie de Bagnères de Luchon, et les agents chargés de l'exécution du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Montauban-de-Luchon,
Le 25 juin 2026.

Le Maire,
Jean-François BASELGA.

Télétransmis en Préfecture le 26/06/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 26/06/2026
Notifié à l'intéressé le _____

